

Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES)



Modèle de simulation des effets de la fiscalité des produits du tabac en RDC : Cadre analytique et application



Novembre, 2024

Table des matières

I. Introduction.....	4
II. Présentation du modèle de simulation.....	6
2.1. Cadre analytique	6
2.2. Présentation de l'outil de simulation SIMTAX-RDC...	11
2.3. Source des données	12
III. Application du modèle dans le contexte de la RDC.....	14
3.1. Objectif de taxe	14
3.2. Paramètres et hypothèses du modèle	15
IV. Résultats de la simulation	17
4.1. Evolution des objectifs de parts de taxes et des instruments de simulation	17
4.2. Effets sur les prix et des taxes	19
4.3. Effet de l'augmentation des taxes sur la consommation du tabac et la prévalence du tabagisme	21
4.4. Effets de l'augmentation des taxes sur les recettes fiscales	22
4.5. Effets de l'augmentation des taxes sur la cessation de fumer et le nombre de vies sauvées	24
V. Conclusion	26
VI. Bibliographie.....	28

I. Introduction

Le tabagisme est l'un des majeurs facteurs de risque de maladies non transmissibles qui causent la majorité des décès dans le monde (WHO, 2014) et des pertes économiques importantes (Mané et al., 2019 ; Diagne et al., 2018). Pour la République démocratique du Congo (RDC), le tabagisme engendre une perte d'au moins 15 milliards de dollars US par an¹. En 2022, la RDC comptabilisait plus de 5,8 millions de personnes adultes consommateurs de tabac², ce qui fait d'elle le deuxième pays le plus grand consommateur de tabac en Afrique subsaharienne derrière l'Afrique du Sud et quatrième à l'échelle du continent africain.

Pour lutter contre le tabagisme, la fiscalité est reconnue comme le moyen le plus efficace pour réduire le tabagisme (Chaloupka et al., 2010 ; OMS, 2013). La quasi-totalité des États ont ratifié la convention cadre de l'OMS pour la lutte contre le tabac. La taxation du tabac est un outil qui permet au gouvernement d'augmenter le financement de la santé et de réduire la consommation du tabac. La RDC conscient de la gravité du tabagisme a instauré en 2018 des taxes sur les produits du tabac qui passent de 40% à 60%³, ce qui correspond à 17,8% de part de taxes dans le prix de vente au détail. Toutefois, elles restent en dessous

¹ <https://environews-rdc.net/2023/11/09/sante-lutte-anti-tabac-en-rdc-ildi-et-blpcenco-poursuivent-ce-combat/>

² <https://fr.sputniknews.africa/20240210/voici-les-plus-gros-consommateurs-de-tabac-en-afrique-1065016986.html>

³ <https://drc.tobaccocontroldata.org/fr/home/fiscalite-et-taxation/#:~:text=En%20RDC%2C%20les%20taxes%20inflig%C3%A9es,r%C3%A9duire%20la%20consommation%20du%20tabac.>

des recommandations de l'OMS qui suggère que les taxes d'accises représentent au moins 70% du prix de vente au détail des produits du tabac.⁴

Pour atteindre les objectifs de taxes sur les produits du tabac, le gouvernement de la RDC ne dispose actuellement que de la taxe ad valorem mais il peut aussi à l'instar de la plupart des pays introduire dans son arsenal fiscal la taxe spécifique ce qui lui permettrait d'atteindre plus rapidement l'objectif de 70% de la part de taxe dans le prix de vente au détail. Lorsque les taux de taxation de cigarette augmentent, le gouvernement de la RDC et les défenseurs de la lutte anti-tabac s'attendent à une hausse des prix des cigarettes, une diminution des quantités consommées de cigarettes, une hausse des recettes d'accises, une amélioration de l'état de santé de leur population et une baisse des dépenses de santé liées à la consommation de tabac. Étant donné que ces effets ne peuvent être observés ex ante c'est par des simulations que l'on peut avoir une estimation de leur ordre de grandeur. L'objet du document est de présenter le cadre analytique d'un outil de simulation pour la RDC appelé SimTaxRDC prenant en compte les taxes spécifique et ad valorem. Les résultats de son application sont présentés et leurs implications sont tirées.

La suite du document est organisée comme suit. La section 2 présente le cadre analytique de SimTaxRDC.

⁴<https://www.ictd.ac/fr/blog/afrique-ouest-tabac-taxes-sante-finances-publiques/#:~:text=L'OMS%20recommande%20que%20les,dessous%2C%20avec%20seulement%2014%25.>

La section 3 traite de l'application du modèle à la RDC. La section 4 présente les résultats des simulations. La conclusion tire des enseignements de ces résultats.

II. Présentation du modèle de simulation

L'objet de cette section est de présenter le modèle de simulation et les données nécessaires pour sa mise en œuvre.

2.1. Cadre analytique

Le modèle de simulation se base sur les travaux de Delipalla et Keen (1992) et Delipalla et O'Donnell (2001) en ce qui concerne les paramètres d'ajustements⁵ des taxes ad valorem et spécifique. Le modèle permet de prendre en compte les élasticité-prix de la demande estimées par Azomahou et al. (2019). Le modèle de simulation peut être utilisé à un niveau agrégé, c'est-à-dire en considérant que le marché de cigarettes est constitué de marques de cigarettes dont les prix sont presque identiques. Ce modèle agrégé est utile pour simuler les effets des hausses de taxe sur la marque de cigarette la plus vendue. Le modèle peut être désagrégé, c'est-à-dire en considérant une marque de cigarettes par segment de marché.

Nous ne présentons, ici, que le modèle agrégé. Ce dernier part d'une décomposition du prix de vente au détail des cigarettes

$$P = PP + M + EA + s + V \quad (1)$$

⁵ Le paramètre d'ajustement traduit l'ampleur dans laquelle le producteur fait augmenter le prix du consommateur suite à une hausse des taxes. L'élasticité-prix de la demande traduit l'ampleur dans laquelle le consommateur diminue sa consommation de cigarette suite à une hausse des prix.

Le prix consommateur (p) est supposé être la somme du prix producteur (PP), la marge commerciale (M), la recette d'accise ad valorem (EA), la recette d'accise spécifique (s) et la recette fiscale de TVA (V). Pour les cigarettes importées, PP désigne le prix CAF (coût assurance et fret). Dans ce document nous allons utiliser par défaut le terme prix producteur.

La recette d'accise ad valorem EA est un pourcentage a du prix producteur⁶ donnée par :

$$EA = a * PP \quad (2)$$

La recette fiscale de TVA est un pourcentage t de la somme du prix producteur, de la recette d'accise ad valorem et de la recette d'accise spécifique donnée par :

$$V = t * (PP + EA + s) \quad (3)$$

Ce faisant, la recette fiscale totale $RT = EA + s + V$ est donnée par :

$$RT = [a * (1 + t) + t] * PP + t * s + s \quad (4)$$

Il en découle de (1) et (4) l'expression suivante pour le prix du consommateur

$$P = PP * (1 + a)(1 + t) + (1 + t) * s + M \quad (5)$$

Dans cette équation (5), le prix du consommateur est écrit en fonction de cinq (05) grandeurs que sont le prix producteur (PP), la marge commerciale (M),

⁶ Dans le développement du modèle, nous considérons que le taux a est le taux de taxe d'accise ad valorem. Mais, lors de l'application du modèle ce taux doit s'assimiler à la somme de tous les taux de taxe ad valorem qui représentent un pourcentage du prix producteur ou du prix CAF.

le taux d'accise ad valorem (a), le montant de la taxe spécifique (s) et le taux de TVA (t).

Partant de ces équations, il est possible d'établir une relation entre la hausse des taxes ad valorem et spécifiques sur les prix de vente au détail, la consommation, les recettes fiscales ou encore sur le nombre de vies sauvées. Pour ce faire, nous considérons un « **pseudo** » système de taxation dans lequel le prix du consommateur est regroupé en trois composantes que sont le prix de l'industriel (PI), les recettes de taxes ad valorem (A) et les recettes de taxes spécifiques (s)

$$P = PI + A + s \quad (6)$$

Les recettes fiscales ad valorem sont une fraction v du prix consommateur $A = vP$; et les recettes fiscales totale $RT = A + s$ sont donc données par $RT = vP + s$. Il vient donc que le prix de l'industriel est donné par

$$PI = (1 - v)P - s \quad (7)$$

Nous avons établi un lien entre les deux systèmes de taxation qui est assuré par l'égalité entre le prix de l'industriel PI du « pseudo » système et la somme du prix producteur et de la marge commerciale du système.

$$PI = PP + M \quad (8)$$

• Prix de vente au détail

Le « pseudo » système de taxation permet d'estimer les paramètres d'ajustement φ_v et φ_s des taxes ad valorem et spécifique. Ces paramètres d'ajustement φ_v et φ_s renseignent sur la manière dont le prix de l'industriel $PI = (1 - v)P - s$ varie suite à une variation infinitésimale respective de v et s .

Ainsi, le prix du consommateur P^* de la situation finale dans le système est donné par :

$$P^* = (1 + a^*)(1 + t) * PP^* + (1 + t) * s^* + M^* \quad (9)$$

Avec

$$a^* = \frac{1}{(1+t)} \left(\frac{v^* * P^* - t * s^*}{(1-m) * [(1-v^*) * P^* - s^*]} - t \right) ;$$

$$M^* = m * [(1 - v^*) * P^* - s^*] \quad \text{et}$$

$$PP^* = (1 - m) * [(1 - v^*) * P^* - s^*]$$

• Consommation

Les variations dans les quantités consommées qui découlent de l'augmentation des prix dépendent de l'élasticité-prix de la demande ε . Il suit donc que la variation relative de la quantité consommée est donnée par

$$\Delta_Q = (1 + \Delta_Y)^\eta * (1 + \Delta_p)^{-\varepsilon} - 1 \quad (10)$$

Avec Δ_Y la variation relative du revenu ayant survenu au même moment que l'augmentation des taxes. Lorsque la quantité initiale Q est disponible, il suit que la quantité finale Q^* est donnée par

$$Q^* = Q * (1 + \Delta_Y)^\eta * (1 + \Delta_p)^{-\varepsilon} \quad (11)$$

• Recettes fiscales

Du fait que le taux de taxe ad valorem v et/ou le taux d'accises spécifique s , le prix et la quantité totale consommée ont varié ; les recettes fiscales varient.

En supposant que les recettes fiscales qui rentrent dans les caisses du gouvernement sont affectées par des pertes, les recettes fiscales varient de $(vP + s) * (1 - \tau) * Q$ à

$$RT^* = (v^*P^* + s^*) * (1 - \tau) * Q * (1 + \Delta_Y)^\eta * (1 + \Delta_p)^{-\varepsilon} \quad (12)$$

avec $\tau \in [0,1]$ le facteur de perte ou "leakage factor". Soit une variation relative de

$$\Delta_{RT} = \frac{v^*P^* + s^*}{vP + s} * (1 + \Delta_Y)^\eta * (1 + \Delta_p)^{-\varepsilon} - 1 \quad (13)$$

Dans le système, les recettes d'accises totale (ad valorem et spécifique) quant à elles varient de $(a * PP + s) * (1 - \tau) * Q$ à $(a^*PP^* + s^*) * (1 - \tau) * Q^*$. Soit une variation relative

$$\Delta_E = \frac{a^*PP^* + s^*}{a * PP + s} * (1 + \Delta_Y)^\eta * (1 + \Delta_p)^{-\varepsilon} - 1 \quad (14)$$

Lorsque la quantité initiale Q est disponible, il suit que les recettes d'accise totale (ad valorem et spécifique) de la situation finale est donnée par

$$E^* = (a^*PP^* + s^*) * (1 - \tau) * Q * (1 + \Delta_Y)^\eta * (1 + \Delta_p)^{-\varepsilon} \quad (15)$$

• Nombre de vies sauvées

La mesure de l'effet de la hausse de taxe sur le nombre de vies sauvées se fait comme dans Walbeek (2010). Notons par N_s le nombre de fumeur et par N la taille de la population des adultes. La quantité totale consommée Q se décompose comme le produit de l'intensité de consommation $SI = \frac{Q}{N_s}$, de la prévalence $SP = \frac{N_s}{N}$ et de la population totale des adultes $Q = SI * SP * N$.

Pour une population totale inchangée, il suit que le pourcentage de variation dans la quantité consommée Δ_Q est approximativement égale à la somme des variations relatives de l'intensité de consommation Δ_{SI} de la prévalence Δ_{SP} , i.e. $\Delta_Q = \Delta_{SP} + \Delta_{SI}$. En notant par ρ la fraction du pourcentage de réduction de la consommation qui est due à la prévalence, il suit que $\Delta_{SP} = \rho * \Delta_Q$ et $SP^* = SP * (1 + \rho * \Delta_Q)$

Le nombre de fumeurs qui ont arrêté de fumer est donné par $N * (SP - SP^*)$. En désignant par w le taux de mortalité du tabagisme qui peut être évité du fait de cessation de fumer, il suit que le nombre de vie sauvé LS est donnée par

$$LS = N * (SP - SP^*) * w \quad (16)$$

2.2. Présentation de l'outil de simulation SIMTAX-RDC

L'opérationnalisation du cadre analytique passe par six étapes correspondant aux six feuilles que comporte le fichier Excel. La première étape (i) « ACCEUIL »

est la page d'accueil de l'application, elle permet l'accès aux différentes étapes de la simulation. La deuxième étape (ii) « OBJECTIFS DE TAXES » permet de planifier les parts de taxes qui permettent d'atteindre les objectifs communautaires, c'est-à-dire l'étape à laquelle on définit l'objectif de part de taxe sur le prix de vente au détail, la période au bout de laquelle on souhaite atteindre l'objectif ainsi que l'intervalle de temps entre deux augmentations successives. La troisième étape (iii) « INPUTS » permet de renseigner les différentes valeurs dont le système a besoin pour fonctionner. La quatrième étape (iv) « SIMULATIONS » permet de simuler les différentes valeurs des taxes spécifiques et ad valorem qui permettent d'atteindre l'objectif de part de taxes fixée à chaque période. La cinquième étape (v) « RESULTATS » fournit les effets de la simulation de la hausse des taxes sur les indicateurs tels que le prix de vente au détail, la consommation de cigarettes, la prévalence du tabagisme, les recettes fiscales, le nombre d'anciens fumeurs ayant arrêté de fumer et le nombre de vies sauvées. Enfin la sixième et dernière étape.

2.3. Source des données

Pour faire la simulation, l'utilisateur aura besoin des données sur le prix de vente au détail d'un paquet de 20 cigarettes (le prix producteur en cas de production locale, le prix CAF en cas d'importation), le taux de la taxe ad valorem, le montant des taxes spécifiques, le taux de TVA, la quantité de paquets de cigarettes consommées, la taille de la population adulte, le taux de change par rapport au dollar US, le taux de croissance

du produit intérieur brut (PIB), le taux de croissance démographique et la prévalence du tabagisme.

L'utilisateur de l'outil doit également disposer des estimations de sept (07) paramètres que sont (i) l'élasticité-prix de la demande, (ii) l'élasticité de la quantité par rapport au revenu (iii) du paramètre d'ajustement de la taxe ad valorem, (iv) du paramètre d'ajustement de la taxe spécifique, (v) « leakage factor » ou facteur de fuite des recettes fiscales, (vi) de la fraction du pourcentage de réduction de la consommation qui est due à la prévalence (vii), et du taux de mortalité du tabagisme qui peut être évité du fait de la cessation de fumer.

Pour le cas spécifique des prix des cigarettes produites localement ou importées (CAF) et des prix de vente au détail, nous pouvons distinguer deux cas : les données sont disponibles pour une seule marque (la plus consommée) et le cas où les informations sur les prix sont disponibles pour les toutes les marques de cigarettes consommées. Dans ce le premier cas, les prix sont renseignés directement, dans le second cas l'utilisateur peut recourir au le prix moyen de l'ensemble des cigarettes. Il également possible, lorsque les prix sont collectés pour toutes les marques, d'implémenter l'outil pour chaque marque et d'avoir une analyse détaillée des hausses de taxes ainsi que ses effets sur les indicateurs de résultats.

III. Application du modèle dans le contexte de la RDC

Cette section aborde les objectifs de taxe, c'est-à-dire la part des taxes sur le prix de vente au détail du paquet de 20 cigarettes. Ensuite, les paramètres nécessaires pour faire fonctionner le modèle sont présentés ainsi que la manière dont ces paramètres sont déterminés.

3.1. Objectif de taxe

Dans cette note, il a été fixé un objectif de 75% de part de taxes dans le prix de vente du paquet de 20 cigarettes. On suppose que cet objectif serait atteint sur un horizon de 10 ans, avec une augmentation des parts de taxes chaque deux années, soit cinq augmentations au total à un taux constant de 33% (tableau 1).

Tableau 1 : Objectif de simulation des parts de taxe dans le prix de vente au détail

Objectif de part des taxes dans le prix de vente au détail du paquet de cigarettes	75%
Nombre d'années au bout desquelles l'objectif sera atteint	10
Nombre d'années entre deux augmentations successives de la part des taxes dans le prix de vente au détail	2
Nombre d'augmentations prévues	5
Taux d'augmentation de la part de taxe dans le prix de vente au détail	33,4%

3.2. Paramètres et hypothèses du modèle

Pour atteindre les objectifs fixés dans le tableau 1, la simulation part des informations d'entrée nécessaires pour dérouler le modèle. Les données de référence sont celles de l'année 2023. Les informations directement disponibles auprès des ministères et des institutions publiques ou privées ont été collectées. En revanche, pour certaines données, des estimations ont été faites et des calculs ont été réalisés pour les obtenir. Le tableau 2 fournit les informations utilisées ainsi que les hypothèses et modes de calcul effectués.

Comme susmentionné dans la méthodologie, le modèle nécessite d'autres informations relatives à l'élasticité prix et revenu de la demande de cigarettes des produits du tabac, les facteurs de fuite de recette fiscales, le taux de mortalité lié au tabagisme, etc. Faute de disposer des informations sur des estimations pour le cas spécifique du Congo, les valeurs ont été empruntées dans la littérature en prenant les informations fournies par le CRES dans le cadre de l'étude sur les effets de l'application de la directive de la CEDEAO.

Tableau 2 : Paramètres du modèle⁷

	Valeur en 2023
Prix de vente au détail (consommateur) (en CDF)	8 377
Prix producteur (si production locale) ou prix CAF (si importation)	1 675
Taux de taxe ad valorem	60%
Taxe spécifique (excise + autre éventuelle petite taxe spécifique)	0
Taux de TVA	16%
Quantité initiale de paquets de cigarettes (en milliards)	0,6
Taille de la population des adultes (en millions)	55
Prévalence du tabagisme	15,2%
Taux de croissance du revenu national	8,6
Taux de change par rapport au dollar US	0,00035
Taux de croissance de la population	3,2%
Elasticité-prix de la demande en valeur absolue	0,60
Elasticité de la demande par rapport au revenu	0,50
Facteur de fuite de recette fiscales (leakage factor)	20,0%
Fraction du pourcentage de réduction de la consommation qui est due à la prévalence	40,0%
Taux de mortalité du tabagisme qui peut être évité du fait de la cessation de fumer	35,0%
Taux de croissance du revenu qui est supposé se produire durant la même période que l'augmentation des taxes	8,6%
Part de la marge commerciale dans le prix de l'industriel (prix producteur + marge commerciale)	75,7%

Sources : Estimation CRES à partir des données de la Banque mondiale, Perspective Monde, 2024.

⁷ Voir fichier de présentation pour plus de détails sur les calculs et les différentes sources de données

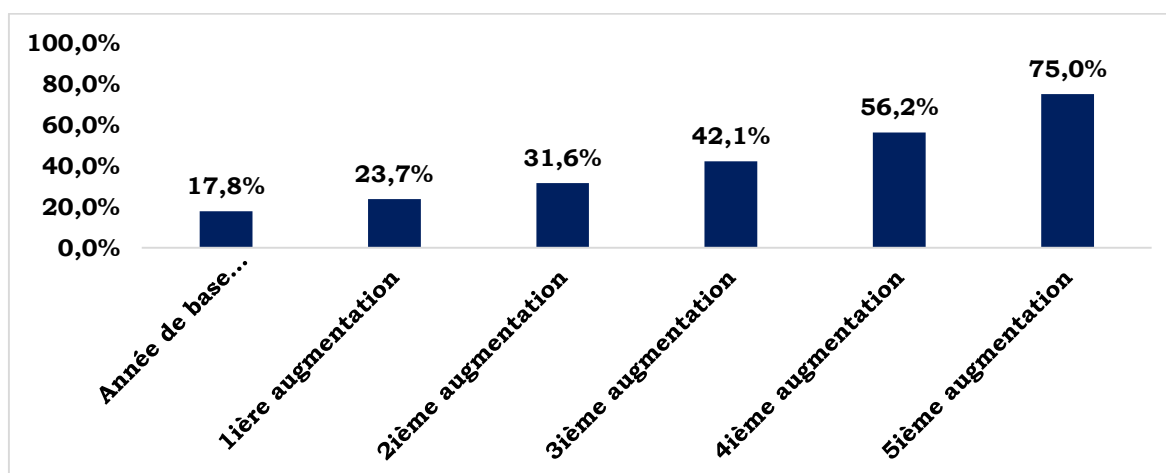
IV. Résultats de la simulation

Cette section présente les résultats des effets sur les prix, les taxes, la consommation, les recettes et la santé des populations de la simulation d'une hausse des taxes d'accises.

4.1. Evolution des objectifs de parts de taxes et des instruments de simulation

Les simulations permettent d'observer l'évolution du prix de vente au détail, de la part de taxe totale dans le prix de vente au détail, du montant de la taxe spécifique ainsi que sa part dans le prix de vente au détail. Partant des informations disponibles à l'année de base, la part de taxes dans le prix de vente au détail d'un paquet de 20 cigarettes est estimé à 18% (Graphique 1). Cette part devrait atteindre 24% dès la première augmentation des taxes en 2025. Elle devrait atteindre 32% en 2027 puis 56% en 2031 et 75% en 2033, correspondant à l'objectif visé.

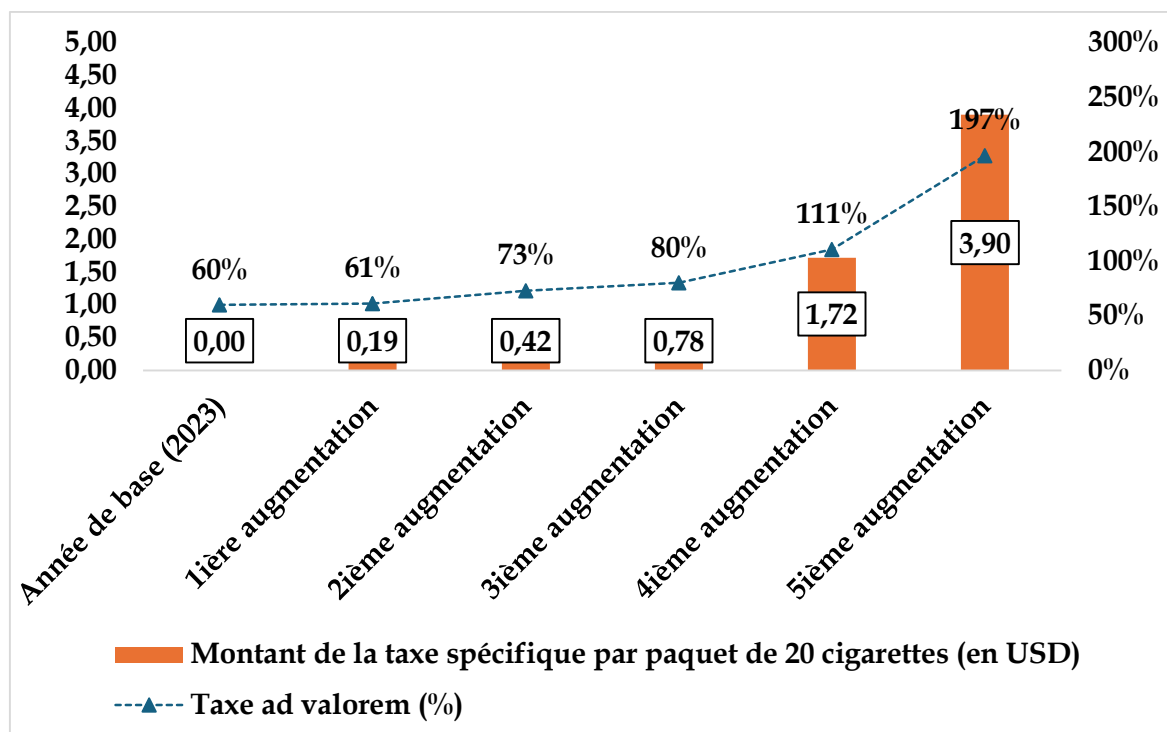
Graphique 1 : Evolution de la part de taxe totale sur le prix de vente au détail d'un paquet de 20 cigarettes, RDC



Source : Simulation CRES, 2024.

Le graphique 2 montre l'évolution de la taxe ad valorem et le montant de la taxe spécifique appliqués lors de la simulation. Sur la période, on fait varier à la fois la taxe spécifique et le taux de taxe adv valorem. Il ressort que la taxe spécifique est passée à 0,19 \$US dès la première augmentation puis à 0,42 \$US en 2027. La taxe spécifique atteint 1,72 \$US dès 2031 et 3,9 \$US en 2033. En outre, le taux de taxe ad valorem connaît une augmentation substantielle sur la période passant de 60% en 2023 à 197% en 2033. Ces couples de valeurs ont permis d'obtenir les nouveaux prix de vente au détail du paquet de 20 cigarettes présentés dans la section suivante.

Graphique 2 : Evolution du taux de taxe ad valorem et du montant de la taxe spécifique simulés

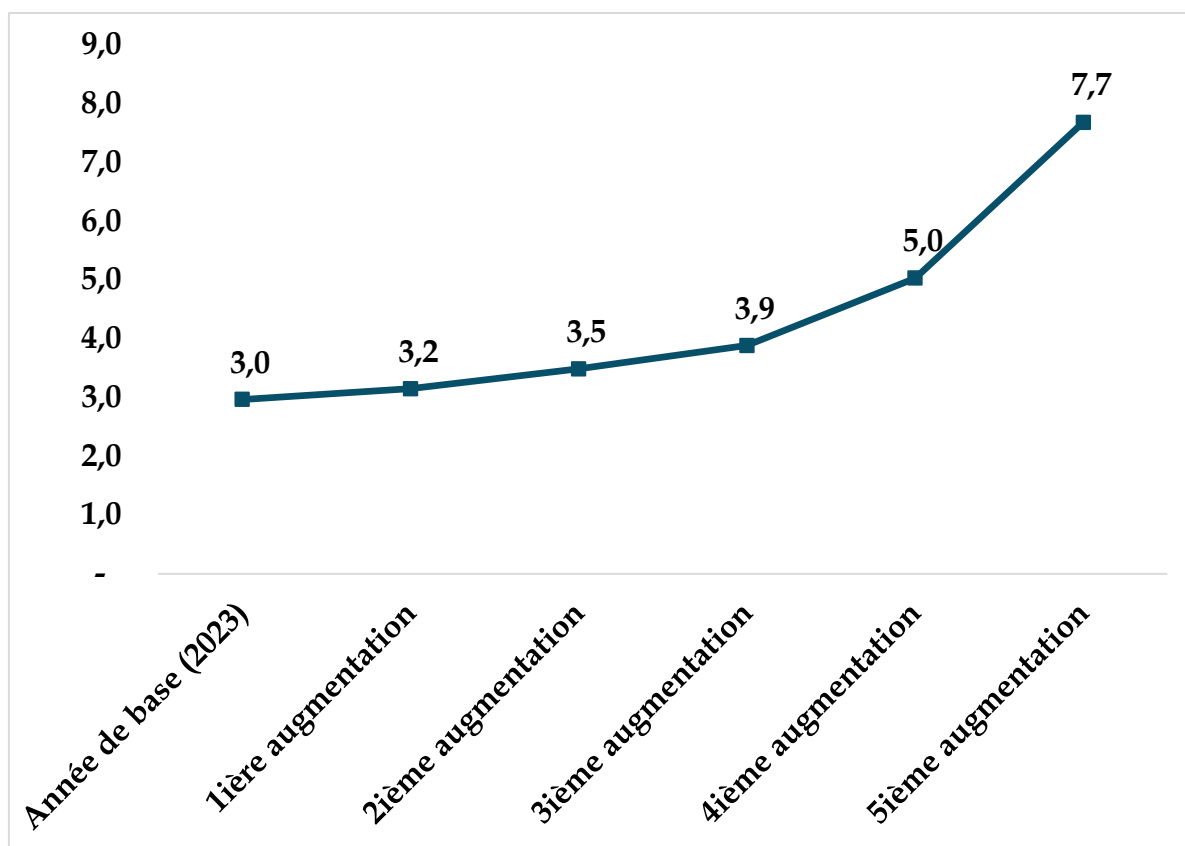


Source : Simulation CRES, 2024.

4.2. Effets sur les prix et des taxes

L'un des effets attendus de l'augmentation des taxes d'accises est la hausse des prix de vente au détail du paquet de 20 cigarettes. Il ressort que l'application des taxes ad valorem et taxes spécifiques accroîtra le prix de vente au détail passant de 3 \$US en 2023 à seulement 3,9 \$US après la troisième augmentation en 2029 (Graphique 3). Toutefois, à partir de cette date, le prix de vente devrait augmenter à 5 \$US en 2031. Le prix de vente au détail atteindre 7,7 \$US en 2033 correspondant aux objectifs de 75% de part de taxes.

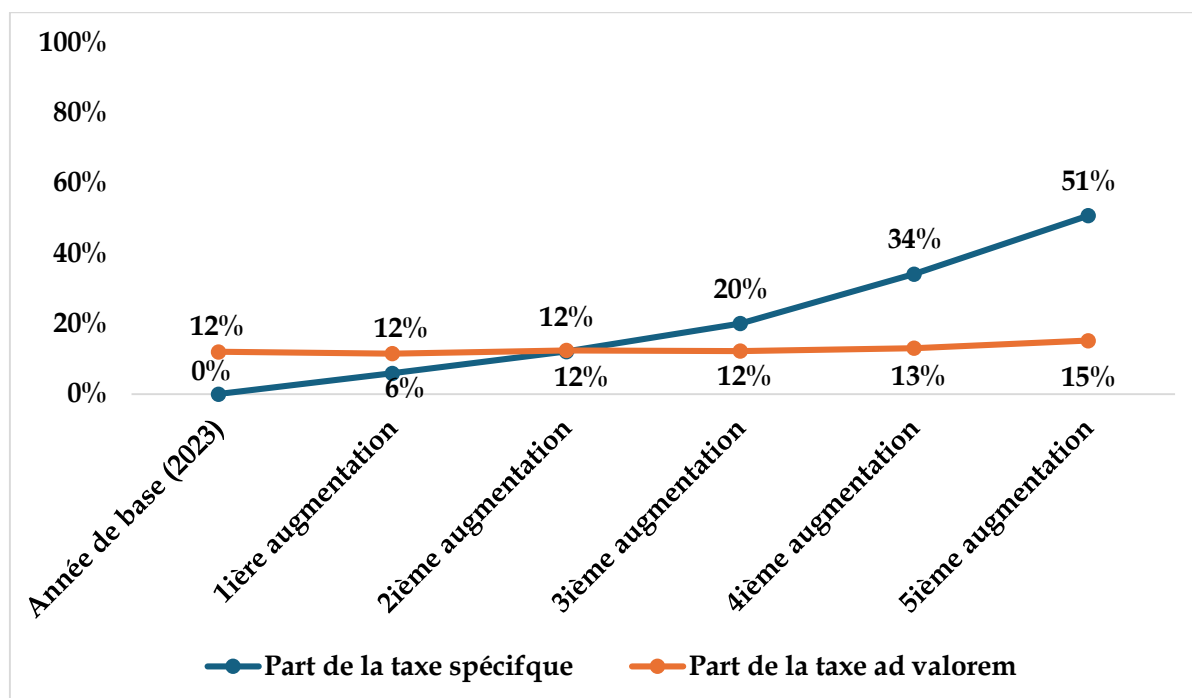
Graphique 3 : Effets de l'augmentation des taxes sur le prix de vente au détail du paquet de 20 cigarettes (en \$US)



Source : Simulation CRES, 2024.

Le graphique 4 fournit la contribution des taxes ad valorem et de la taxe spécifique dans le prix de vente au détail. Malgré l'importante augmentation du taux taxe ad valorem, il ressort que sa contribution demeure relativement faible et stable oscillant entre 12% et 15% seulement. Ce résultat est sans doute lié au faible prix producteur producteur/CAF relativement faible. En revanche, la contribution de la taxe spécifique est plus importante passant de 6% dès la première augmentation à 20% au cours de la troisième augmentation puis 34% suite à la quatrième augmentation des taxes d'accises. A l'issue de l'application effective de la politique de 75% de part de taxe dans le prix de vente au détail, la taxe spécifique représenterait 51% du prix.

Graphique 4 : Part des taxes ad valorem et spécifiques dans le prix de vente au détail d'un paquet de 20 cigarettes



Source : Simulation CRES, 2024.

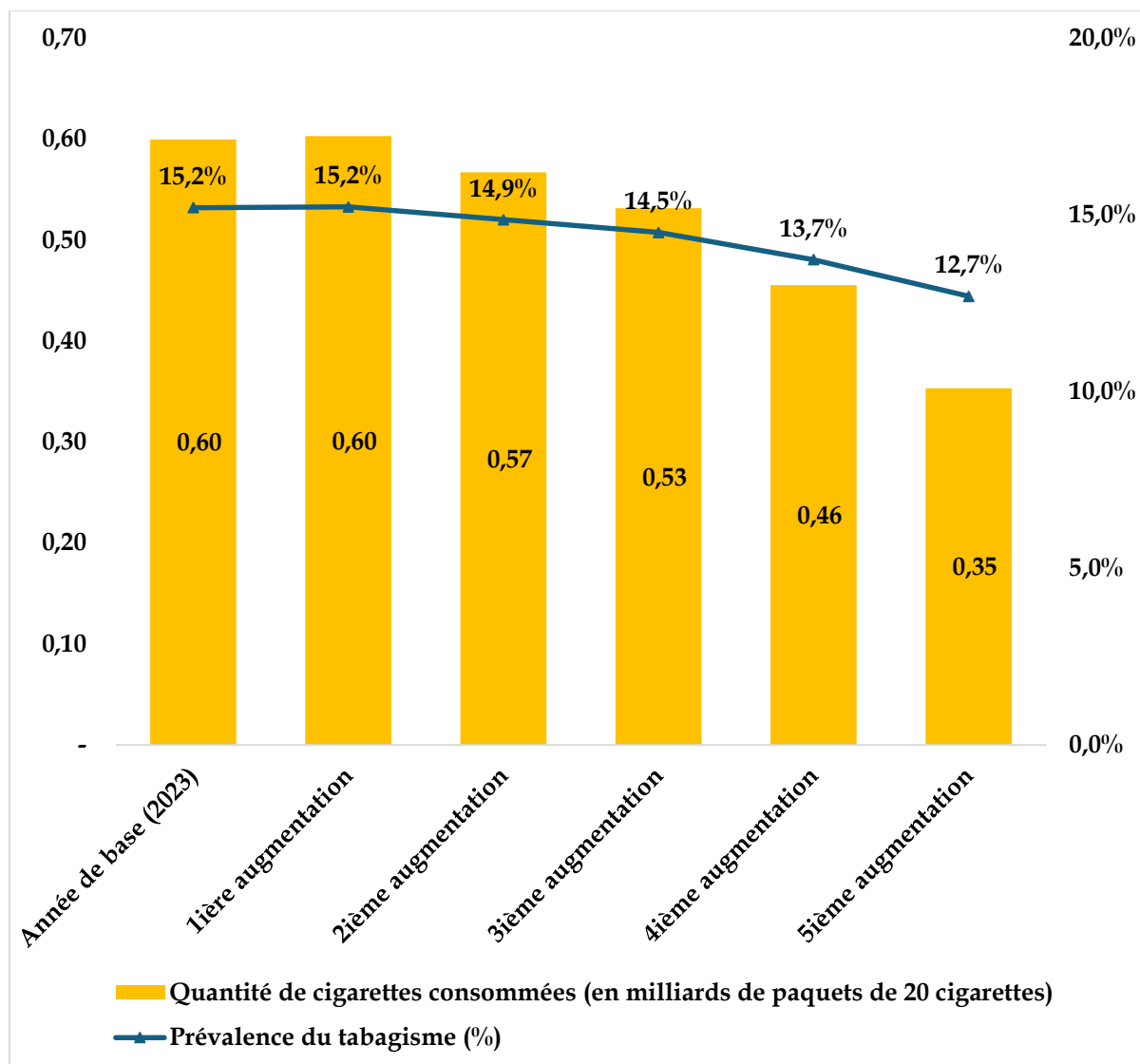
4.3. Effet de l'augmentation des taxes sur la consommation du tabac et la prévalence du tabagisme

Une simulation de l'augmentation des taxes d'accises a entraîné une hausse des prix, lesquels réduisent de manière progressive la consommation de cigarettes (Graphique 5). Si au cours de la première augmentation des taxes d'accises quasiment aucune baisse n'est notée, il apparaît que le nombre de paquets de 20 cigarettes consommés diminuerait de 30 millions après la deuxième augmentation des taxes d'accises. La consommation continuera à baisser jusqu'à atteindre 350 millions de paquets à la fin de la mise en œuvre de la politique. Par ailleurs, l'augmentation des taxes d'accises montre une légère diminution de la prévalence du tabagisme de 2.5 points sur une période 10 ans.

Bien que l'objectif soit atteint, la consommation de tabac demeurera toujours importante. Cette importante consommation est due principalement à la faible baisse de la prévalence du tabagisme au cours de la même période. En effet, le taux de tabagisme au Congo reste très élevé. Plus du quart des hommes (26,5%) congolais et 4,1% des femmes sont fumeurs, soit un taux de tabagisme estimé à 15,2%. Cela fait du Congo le deuxième pays le plus consommateur de tabac en Afrique subsaharienne après l'Afrique du Sud.⁸

⁸ <https://fr.sputniknews.africa/20240210/voici-les-plus-gros-consommateurs-de-tabac-en-afrique-1065016986.html>

Graphique 5 : Evolution de la consommation de tabac et de la prévalence du tabagisme



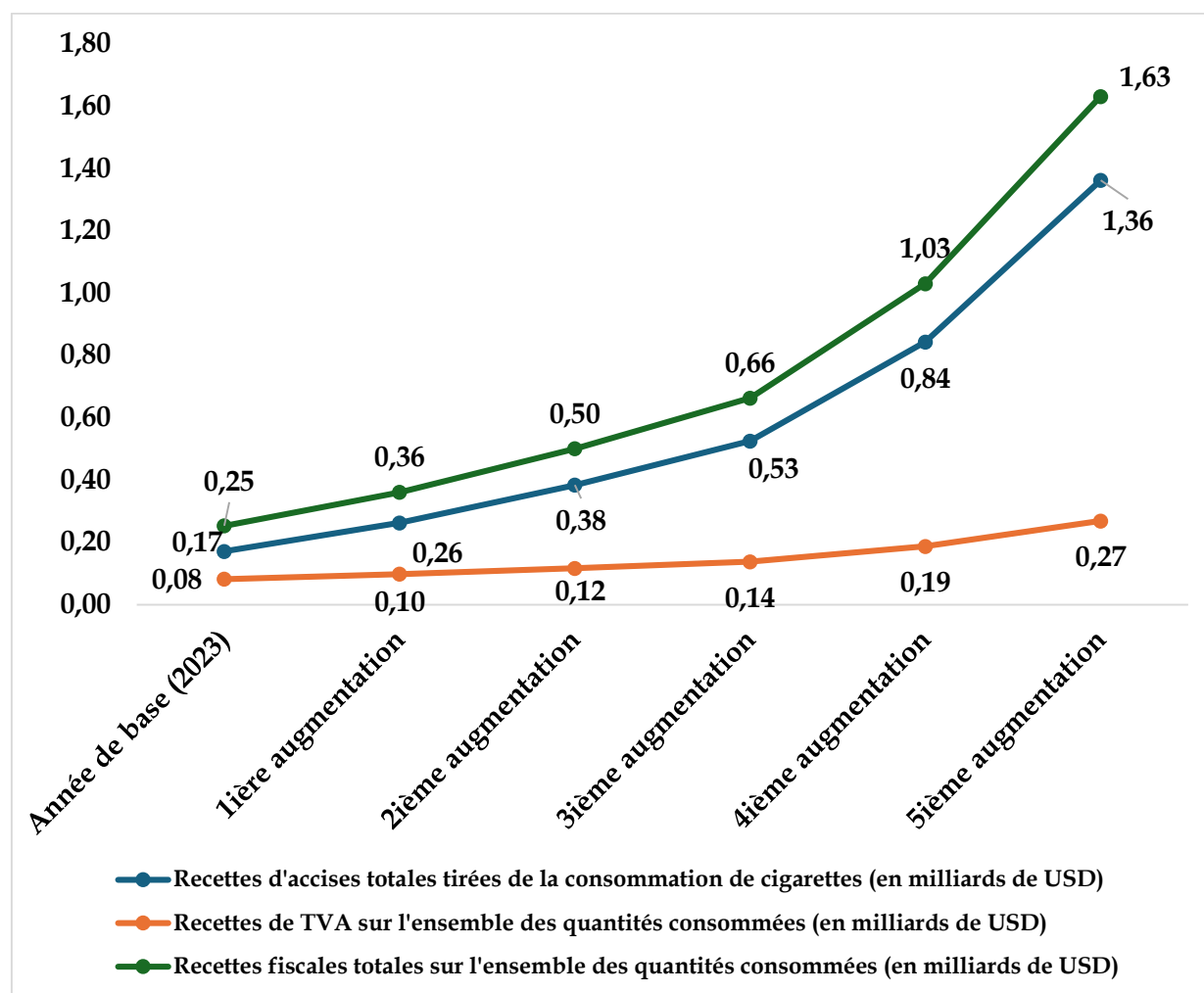
Source : Simulation CRES, 2024.

4.4. Effet de l'augmentation des taxes sur les recettes fiscales

Les estimations ont montré que l'augmentation des prix de vente au détail d'un paquet de cigarettes s'accompagne d'une hausse considérable des recettes fiscales totales sur l'ensemble des quantités consommées (Graphique 6).

Dans l'ensemble, l'administration fiscale pourrait récolter 4,4 milliards de dollars US sur une décennie. En effet, dès la première année d'augmentation des taxes d'accises, un montant de 360 millions de dollars US pourront être collectés en recettes fiscales dont 100 millions de dollars US sous forme de TVA et 260 millions de dollars sous forme de taxes d'accises (ad valorem et spécifique). A partir de la quatrième augmentation, l'Etat collectera 1,03 milliards de dollars US. Le montant total des recettes fiscales atteindra 1,63 milliards d'ici 2033.

Graphique 6 : Evolution des recettes fiscales

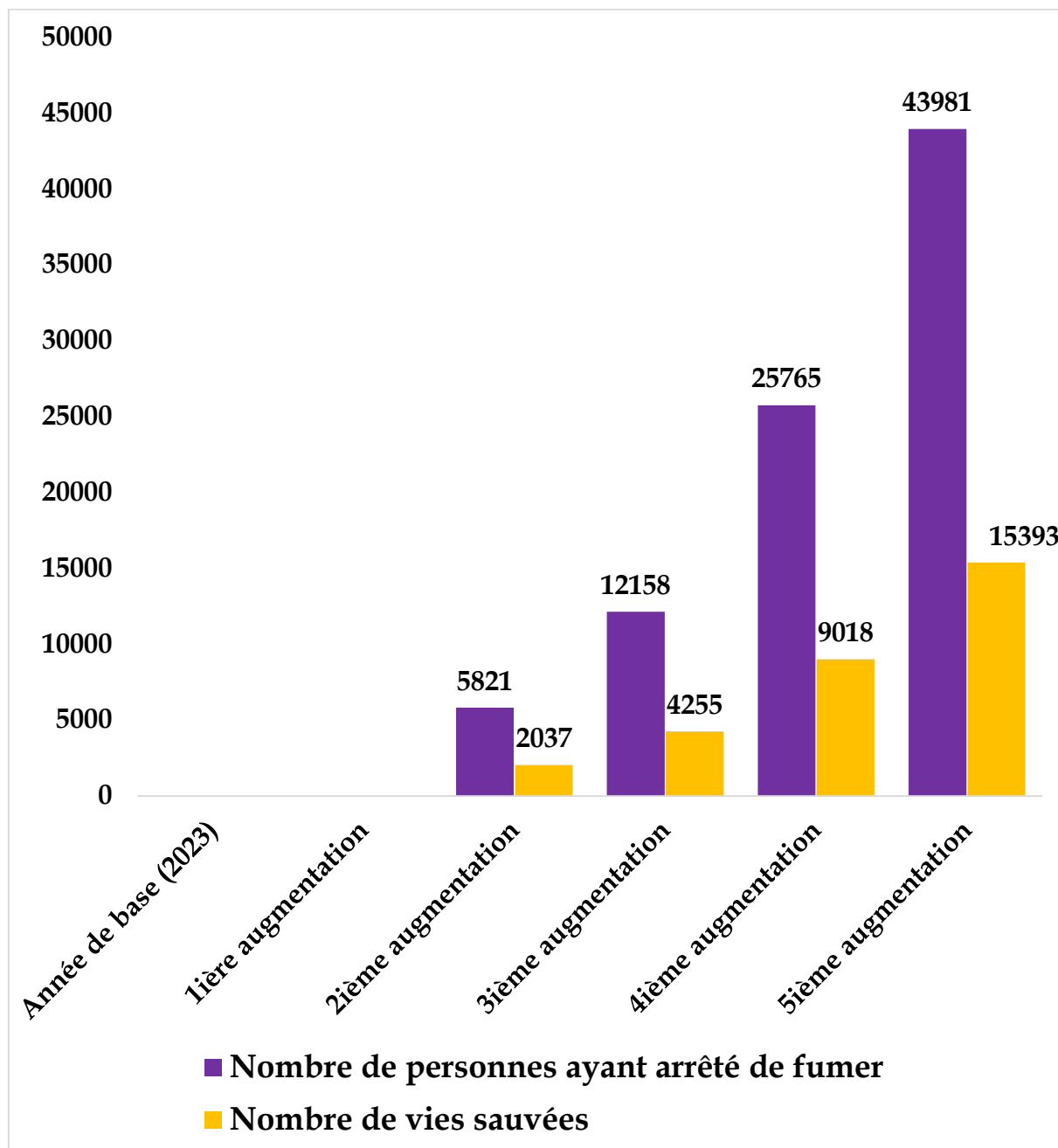


Source : Simulation CRES, 2024.

4.5. Effet, de l'augmentation des taxes, sur la cessation de fumer et le nombre de vies sauvées

Une augmentation des taxes d'accises concourt à la baisse de la quantité fumée et à la cessation de fumer. Les simulations montrent que dans le contexte congolais, la hausse des taxes d'accises sur les indicateurs de santé seront observés au bout de la deuxième augmentation c'est-à-dire à partir de 2025 (Graphique 7). On constate, dans un premier temps, le nombre de personnes qui arrêteront de fumer serait de 5 821 en 2025. De plus, le nombre de vies sauvées est estimé à 2 037 personnes. Ces indicateurs connaîtront une hausse considérable de sorte qu'en 2033, plus de 43 000 personnes arrêteront de fumer et plus de 15 000 vies sauvées. Au cours de la décennie, il est estimé que plus de 87 700 personnes cesseront de fumer et plus 30 000 vies sauvées.

Graphique 7 : Effets de l'augmentation des taxes sur la cessation de fumer et le nombre de vie sauvées



Source : Simulation CRES, 2024.

V. Conclusion

La RDC, signataire de la CCLAT s'est engagé à porter à moins 70% la part des taxes dans le prix de vente au détail des produits du tabac. Pour mieux comprendre ses implications, disposer d'un outil de simulation de politiques fiscales est primordiale. Pour ce faire, SimTaxRDC a été développé pour aider les décideurs publics et les organisations de la lutte anti-tabac de la RDC à mieux comprendre les conséquences d'une modification des taxes la prévalence du tabagisme, les recettes fiscales et la santé des populations. Un outil convivial, SimTaxRDC offre aux usagers une large possibilité de choix des objectifs à atteindre en agissant sur les instruments de la fiscalité du tabac.

Ce présent document a analysé l'évolution des taxes ad valorem et de taxes spécifiques pour atteindre une part de taxes totales sur le prix de vente au détail de 75% sur une période de 10 ans à raison de 5 augmentations, soit une hausse des taxes d'accises tous les deux ans. Ensuite, dans le document est décrit les effets attendus d'une hausse des taxes sur le prix de vente au détail d'un paquet de cigarettes, la consommation totale de cigarettes, les recettes fiscales tirées du tabac, la prévalence ainsi que le nombre de vie sauvées. Il ressort que la hausse des taxes ad valorem et spécifique permet d'augmenter progressivement le prix de vente et les recettes fiscales tirées du tabac.

En revanche, l'ampleur des effets sur la prévalence, la quantité totale consommée, le nombre de personnes qui arrêteront de fumer ainsi que du nombre de vies sauvées reste relativement faible. Il découle de cette simulation que la taxe spécifique est plus efficace que la taxe ad valorem. Malgré un taux ad valorem de près 200%, sa contribution dans les taxes d'accises reste faible à 15% tandis que la taxe spécifique contribue à plus de 50% du montant total des taxes dans le prix de vente au détail.

La principale recommandation à formuler est que le Congo doit appliquer progressivement une part des taxes d'accises sur les prix de vente au détail d'au moins 75%. Les résultats indiquent que les gains économiques et sociaux d'une telle politique de taxation sont considérables. Sur le plan social la prévalence du tabagisme baissera et le nombre de vies sauvées du fait de la diminution de la consommation du tabac va augmenter. Dans le même temps sur le plan économique, les recettes fiscales tirées des produits du tabac seront plus importantes malgré la baisse de la consommation escomptée.

VI. Bibliographie

Chaloupka IV, F. J., Peck, R., Tauras, J. A., Xu, X., & Yurekli, A. (2010). *Cigarette excise taxation: the impact of tax structure on prices, revenues, and cigarette smoking* (No. w16287). National Bureau of Economic Research.

Delipalla, S., & O'Donnell, O. (2001). Estimating tax incidence, market power and market conduct: The European cigarette industry. *International Journal of Industrial Organization*, 19(6), 885-908.

Diagne, A., Mane, P. Y., Fall, F. A., & Amavi, K. (2018). Evaluation des coûts des maladies liées au tabac au Senegal.

Goodchild, M., Perucic, A. M., & Nargis, N. (2016). Modelling the impact of raising tobacco taxes on public health and finance. *Bulletin of the World Health Organization*, 94(4), 250.

Mané, P. Y. B., Diagne, A., & Kpegli, Y.T. (2019). Modeling the Macroeconomic Effects of Disease: Extension and Application in the context of Senegal". *Economics Bulletin*, 39(4), 2904-2912.

OMS (2013). Manuel technique de l'OMS sur l'administration des taxes prélevées sur le tabac.

van Walbeek C. (2012). The impact of a change in the cigarette excise tax on cigarette consumption and excise tax revenues in Senegal.

World Health Organization. (2014). *Global status report on noncommunicable diseases 2014* (No. WHO/NMH/NVI/15.1). World Health Organization.